



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 15 décembre 2020

Approuvé

Compte tenu de l'évolution du nombre de contaminations et afin de limiter les risques sanitaires, la présente réunion s'est tenue via « Jitsi Meet » en visioconférence.

Présents :

<i>André Reyland</i>	<i>Enéo</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Carine Wastiels</i>	<i>C2S</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Coraline Dubois</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Etienne Vanderroost</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Henry Maillard</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Maryvonne Flahaut</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Buchet</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Andrée Förster</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Annie Sabbatini</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Senoah</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Senoah</i>
<i>Philippe Defeyt</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
	<i>C2S</i>

Absents : /

Invitée : *Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

1. Approbation du PV du 20 octobre 2020

Le PV du 20 octobre 2020 est approuvé après le rajout de la Commission Aînés d'Ecolo dans point 3 dudit rapport.

2. Projet de publication CAS 2020

Pour rappel, Ermeline Malcotte travaillait, de son côté sur un recueil covid et avait proposé de le soumettre à la CAS afin qu'il soit repris comme publication CAS 2020.

Sans nouvelle et faute de temps, cette publication est donc reportée à une date ultérieure.

Le thème de la digitalisation était également retenu comme sujet à traiter par la CAS, même si Financité, en collaboration avec Enéo et Espace Seniors, ont déjà mis en place et clôturé ce thème en ciblant les banques.

La digitalisation pourrait être abordée par la CAS par le biais de la demande de Monsieur De Wasseige du Cabinet de Madame Linard relative à l'éducation aux médias.

Ce thème prend toute son importance en cette période de crise sanitaire étant donné que les gens n'ont plus le choix et doivent faire tout à distance par le biais des nouvelles technologies. Cette rapidité de l'évolution a été imposée par la crise sanitaire et porte préjudices aux seniors et à d'autres parties de la population qui n'ont pas toujours accès aux technologies adéquates (manque de moyens pour l'acquisition d'une tablette, d'un pc, d'une webcam, ...)

Dans le milieu associatif, cette obligation de se tourner vers les technologies est un frein à la participation et à la mobilisation.

3. Suivi du groupe de réflexion « Décret Seniors »

Madame Gillard a adressé sa note définitive par mail du 11 décembre 2020.

À la lecture de celle-ci, l'ensemble du CA met en avant le professionnalisme de Madame Gillard et de son équipe. Les différents avis et remarques ont bien été pris en compte et le travail était très bien organisé malgré les délais parfois très courts.

Le CA propose donc d'adresser un mail de remerciement à Madame Gillard et son équipe pour le travail.

4. Demande d'adhésion « Seniors MR »

Le formulaire de demande d'adhésion des « Seniors MR » était joint à l'ordre du jour de la présente réunion et cette demande avait déjà été abordée lors d'une précédente réunion.

Le CA décide donc de répondre favorablement à la demande des « Seniors MR » et de leur proposer de participer à un prochain CA afin de présenter plus en détail l'association et ce qu'elle pourrait apporter à la CAS en termes d'implication et de moyens (présence en réunion, partage de documents, ...)

Un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur Pierre Boucher, Président.

5. Calendrier CAS

Les réunions 2021 de la CAS sont prévues comme suit, les 3^{ème} mardis de chaque mois, à **13h** tant que les réunions ont lieu en visioconférence :

Date	Réunion
19 janvier 2021	CA (approbation rapport d'activités 2020)
16 février 2021	
16 mars 2021	CA / AG (approbation des comptes 2020)
20 avril 2021	
18 mai 2021	
15 juin 2021	
17 août 2021	
21 septembre 2021	
19 octobre 2021	
16 novembre 2021	
14 ou 21 décembre 2021	

6. Divers :

a) Education aux Médias

Pour rappel, Monsieur De Wasseige, a sollicité la CAS afin de discuter de l'éducation aux médias pour les seniors dans le cadre d'un projet du Cabinet de Madame Linard.

Vu les délais le CA suggère qu'un mail soit adressé à Monsieur De Wasseige afin de lui faire part de l'intérêt de la CAS pour sa demande et de lui proposer un doodle afin de fixer une date de rencontre à partir de janvier 2021 et de lui fournir, dans l'intervalle, les coordonnées du Président de la CAS afin qu'un contact téléphonique puisse être pris pour faire avancer le projet.

Il serait également intéressant de signaler à Monsieur De Wasseige que pour la CAS il ne faut pas s'arrêter à l'éducation aux médias pour les seniors, mais

aller plus loin en mettant en lumière les problèmes d'exclusion liés à la digitalisation et notamment l'exclusion des certaines parties de la population.

Henry Maillard profite de ce point pour proposer qu'il soit prévu une clause d'accessibilité dans les contrat afin qu'une autre solution soit toujours trouvée pour ceux qui n'ont pas accès aux technologies (pour les banques, les assurances, ...)

Par ailleurs, Anne Marie attire l'attention des Administrateurs sur le fait que vu la remise de la note de Madame Gillard quant au décret seniors, il faudra s'assurer que la demande de Monsieur De Wasseige rentre toujours dans les nouvelles missions qui seront attribuée à la Commission des Seniors de la FWB.

b) Cotisations 2020 : suivi

Relevé arrêté au 15 décembre 2020, seules les cotisations 2020 des Aînés du CdH, de la Commission Aînés d'Ecolo et d'Espace seniors n'ont pas encore été versées.

Par ailleurs, tous les arriérés des années précédentes ont été régularisés.

Les Aînés du MOC-CIEP ont versés deux fois la cotisation 2020. Un premier versement effectué par le MOC, le second par le CIEP. Cette cotisation supplémentaire sera donc à valoir sur la cotisation de 2021.

c) Banque Fortis

Pour rappel, dans le cadre des mesures anti-blanchiment, la banque Fortis souhaite pouvoir identifier toutes les personnes physiques derrière les associations membres de la CAS.

La date limite pour régulariser la situation et éviter le blocage du compte de la CAS est fixée au 31 décembre 2020.

Pour ce faire, la CAS a dû clarifier pour chacun de ses membres s'il s'agissait d'une asbl, d'une association de fait, d'une commission ou encore d'une interrégionale.

Il reste actuellement un document à renvoyer signé par les 5 Administrateurs membres du Bureau.

Vu la situation actuelle, il est impossible de réunir tous les Administrateurs concernés afin de renvoyer un seul document signer. La secrétaire administrative a donc suggéré à la chargée du dossier chez Fortis, que chaque administrateur lui adresse le document signé de sa main, par mail, de sorte qu'elle recevrait 5 documents avec chacun une signature.

La responsable étant en congé jusqu'au 16 décembre, la secrétaire fera suivre la réponse de celle-ci afin que chaque administrateur fasse le nécessaire de son côté.

Par ailleurs, elle souhaite également que les informations soient mises à jours pour 3 de ces 5 administrateurs : Ermeline Malcotte, Jean-Marie Amand et Sylvain Etchegaray. Pour ce faire, ils ont 2 options : soit prendre rendez-vous dans une banque Fortis de leur choix afin de mettre à jour les données depuis leur carte d'identité, soit envoyer une copie recto-verso de leur carte d'identité ainsi qu'une facture (à leur nom et avec leur adresse).

Jean-Marie Amand a d'ores et déjà envoyé ces documents à la secrétaire administrative qui fera suivre à la responsable de chez Fortis.

d) Demande de Daphné Roberti

Daphné Roberti, la chargée de projet engagée pour la durée des Assises des Seniors (juin 2017-juin 2019) a demandé une nouvelle attestation de travail de la CAS pour son nouvel emploi. Cependant, elle demande à ce que celle-ci comporte la mention « Assistante sociale » pour le calcul de son ancienneté dans le cadre de son nouvel emploi.

Malheureusement, l'attestation qui lui a été remise à la fin de son contrat était celle produite par le secrétariat social de la CAS portant la mention « responsable de projet » dans la mesure où elle a été engagée à cette fonction et en aucun cas en tant qu'assistante sociale.

Le secrétaire demande donc confirmation qu'il n'est pas possible de lui remettre l'attestation telle qu'elle la demande, ce que le Président confirme.

e) Gang des Vieux en Colère

François Verhulst fait part de son questionnement quant à la visibilité de « Gang des Vieux en Colère » qui semble devenir le représentant des seniors, alors que la CAS aurait plus de légitimité.

Après discussion, il est acté que le « Gang des Vieux en Colère » et la CAS ont des missions différentes.

Philippe Buchet, signale que si le Gang des Vieux en Colère venait à introduire une demande d'adhésion à la CAS, il y a lieu de leur accorder le même traitement que pour toutes les autres associations, c'est-à-dire un formulaire de demande d'adhésion à compléter et une présentation lors d'un CA.

Annexes :

- PV du 20 octobre 2020 approuvé